

L'an deux mil seize, le vingt quatre Mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Stéphane PINABEL, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Corinne LAUFER, Edwige PERINET, Conseillères déléguées, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Christophe BELZ, Sighilde LEGOUPIL, Alain DESPLANQUES, David LEGOUET, Elisabeth DUHOUX,

Absents excusés :

Claude DUPONT a donné pouvoir à M. Le Maire
Myriam BLONDEL a donné pouvoir à Claudine LEMARDELE
Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Alain DESPLANQUES,
Philippe FAUVEL.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35

M. Stéphane PINABEL est désigné Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121.15 du CGCT.

Le Procès verbal de la séance du 29 mars est adopté à l'unanimité.

Informations :

Monsieur Le Maire informe que l'inauguration des Jardins Familiaux sous la nouvelle appellation « Les Jardins de Frédérique » aura lieu le Samedi 28 Juin prochain. Absent de la commune ce jour, il s'est excusé. Il a demandé à Alain DESPLANQUES de le représenter, ce dernier a accepté. Monsieur Le Maire se dit très heureux de cette manifestation en hommage à Frédérique BLEICHER.

Le 4 Juin 2016 : Aura lieu une promenade organisée dans les dunes : visite guidée avec poèmes, concert et apéritif dinatoire de clôture à l'escale – Départ de la gare maritime à 17h15 en bus vers les dunes d'Hattainville. Jean-Louis REVERT fait passer un document explicatif.

Chaque Conseiller s'est vu remettre la carte de circulation du 3 Juillet pour le passage du Tour de France. Le Maire rappelle que la circulation sera impossible à Barneville-Carteret entre 11h00 et 16h00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'ajout de deux questions diverses à l'Ordre du Jour :

- Point sur les travaux du Presbytère
- Acquisition d'une remorque porte engins agricole

ORDRE DU JOUR :

Informations sur les décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire donne connaissance de la décision n°3.2016 : Signature de l'avenant avec la société ISL pour l'étude de dangers des digues, en raison de la demande de la commune

d'organiser une présentation supplémentaire aux services de l'Etat, pour 800€. Le marché initial passe de 27 480€ à 28 280€ €HT.

Choix de l'entreprise pour le marché à commandes voirie – Groupement de commandes avec la Commune de Saint lô d'Ourville

Dans le cadre de la mutualisation, une consultation a été lancée pour les travaux de voirie conjointement avec la Commune de Saint Lô d'Ourville. Quatre entreprises ont répondu : Laisney TP, Meslin (Groupe Colas) Eiffage et Eurovia. La Commission se réunira le 23 Mai pour analyser les offres et proposer un choix au Conseil Municipal.

La Commission, composée de la commission d'ouverture des plis de Barneville-carteret et De Monsieur Le Maire de saint lô d'ourville et de Monsieur ALIX, son adjoint aux travaux, propose de retenir l'entreprise : EUROVIA

Résultats des offres :

	LAISNEY TP	MESLIN	EIFFAGE	EUROVIA
Prix HT sur DE	110 582.90	111 290.05	115 497.36	102 165.36
Note pondérée	64.67	64.26	61.92	70

	LAISNEY TP	MESLIN	EIFFAGE	EUROVIA
Note prix	64.67	64.26	61.92	70
Note Mémoire technique	27	29	30	30
NOTE GLOBALE/100	91.67	93.26	91.92	100
Classement	4	2	3	1

Monsieur Le Maire regrette qu'une seule commune sur les 15 composant la 3CI ait répondu à ce principe simple de mutualisation qui est très intéressant pour l'économie locale. Quoiqu'il en soit, la commune de Saint Lô d'Ourville est satisfaite du travail effectué conjointement. Le Maire remercie les services de la Municipalité pour l'excellente présentation du dossier.

Décisions modificatives :

Il s'agit d'ajuster des articles budgétaires après le vote du budget, sur demande de la Trésorerie.

Après l'approbation du budget, la Trésorerie a en effet, demandé de modifier certains comptes ;Il s'agit simplement de modifier les articles, les montants restent inchangés pour le budget du port. Pour le budget communal il s'agit de recettes 2013 et 2015 à régulariser, car mal imputées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions suivantes :

Budget du Port

2153/21 : - 35 480.00

2153/041 : + 35 480.00

2031/21 : - 35 480.00

2031/041 : + 35 480.00

Budget Communal :

1318 Dépenses : + 31 708.02

1328 Recettes : + 31 708.02

Au sujet du budget du port, Monsieur Le Maire rappelle l'engagement pris au sujet de la participation du port à hauteur de 50% avec le Conseil Départemental pour les travaux de réfection du quai d'armement à hauteur de 92 000€ et l'inscription de cette somme en section d'investissement après avis de M. LEMARINEL, cependant le mandat a été rejeté car en M4 (nomenclature budgétaire du Port, il n'est pas possible de procéder à un versement participatif en section d'investissement). A l'heure actuelle, personne ne trouve de solutions et le paiement n'est toujours pas réalisé alors que la somme est budgétisée. Cela agace profondément Monsieur Le Maire.

Fonds de Solidarité pour le Logement :

Monsieur le Maire informe que Le Conseil Départemental a transmis un courrier pour l'adhésion de la commune à ce fonds, comme les années précédentes. Il est destiné à aider les familles pour faire face à leur problème de logement.

Le coût est de 0.70€ par habitant.

$0.70 * 2291 = 1\ 603.70€$

En 2015, 4317 demandes ont été déposées avec un taux de réponse favorable de 72%.

1256 ménages ont pu être relogés grâce au FSL dans le département en 2015

371 ménages ont reçu une aide pour le paiement de leur loyer

1225 ménages ont bénéficié d'une aide pour le paiement de leurs charges d'énergie et de chauffage et 499 ménages ont bénéficié d'une aide pour le paiement de leur facture d'eau.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Fonds d'Aide aux Jeunes :

Monsieur Le Maire informe que le Conseil Départemental a transmis un courrier pour l'adhésion de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes. Le coût est de 0.23€ par habitant, soit $0.23 * 2291 = 526.93€$.

Ce fonds permet d'accompagner les jeunes en difficulté dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle, sur deux axes :

- Les aides financières individuelles liées à la subsistance ou à l'insertion,
- Les actions collectives (stages collectif pour obtention du permis de conduire, tickets de restauration...)

Bilan 2015

Aides individuelles :

763 Demande d'aide ont été enregistrées pour un mont global versé de 150 052.16

Dont 46 769.15 pour la mission locale du cotentin.

Les territoires de solidarité (enveloppe financière mise en place depuis 2014 aux Missions locales leur offrant une autonomie d'action et de réactivité auprès des jeunes) ont accordés 31 983.12€

Actions collectives :

178 574.20 € ont été versés sur le département et 294 jeunes ont participé à ces actions et 1 816 jeunes ont fait appel aux comités locaux pour la recherche de logements.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la participation de la commune au FAJ pour l'année 2016.

Avis sur la cession des anciennes écoles de Barneville, Rue des Ecoles :

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune dispose d'un patrimoine bâti important et ne peut faire face financièrement à l'entretien de tout ce patrimoine qui a été recensé et examiné par la Commission extramunicipale du Patrimoine. Cette dernière a relevé un intérêt pour conserver certains bâtiments classés ou ayant un intérêt culturel et patrimonial.

Le bâtiment des anciennes écoles, Rue des Ecoles dans le bourg de Barneville, n'a, mis à part peut-être sa façade, aucun intérêt sur le plan patrimonial. Il abrite actuellement, la PMI, Taxi Com, ASTRE... ainsi que l'autre bâtiment qui abrite la musculation, le local jeune et le club de reliure, des aînés de Barneville...

Il est donc envisagé la mise en vente de ce bâtiment, Le Conseil Municipal, avant toute démarche, est sollicité pour un avis sur la proposition de mise en vente de ces deux bâtiments

Une expertise de ce bâtiment a été réalisée par l'étude Notariale en 2009 et actualisée le 6 avril 2016.

La Superficie de la parcelle est de 1668m² (moins la petite emprise de la médiathèque)

L'ensemble est constitué :

- D'un bâtiment au n°8 de la rue des écoles : bâtiment en pierre
- D'un bâtiment au n°10 : bâtiment en pierre avec petit porche et garage
- D'un bâtiment (ancienne école) au fond de la cour et d'un autre bâtiment (actuellement salle de musculation)
- Cour interne et préau avec sanitaires et celliers.
- Le tout en bon état d'entretien avec cependant quelques travaux
- Les lieux se prêtent à une vente en 4 lots.
- Les deux bâtiments du 8 et 10 de la rue des écoles peuvent être estimés chacun entre 100 à 120 000€

Les deux autres, plus difficiles d'accès peuvent être estimés chacun entre 80 à 90 000

Le rapport précise que ces bâtiments possèdent un certain nombre d'atouts :

- Cachets des bâtiments côté Rue des Ecoles
- Localisation au cœur du bourg et à proximité immédiate de toutes commodités
- Vue dégagée sur Barneville-Plage et Carteret depuis les bâtiments de la Rue dessous le Bourg
- Possibilité de créer des jardins privés grâce à l'espace disponible entre les bâtiments.

Certains reproches :

- L'absence de possibilité de grosse extension du bâti
- L'accès des bâtiments côté rue Dessous le Bourg, peu aisé (obligeant à longer la médiathèque)
- Proximité immédiate de la Médiathèque
- Stationnement des véhicules difficiles.

Jean-Pierre LAURENT rappelle qu'aucune démarche n'est à ce jour engagée, il s'agit que le Conseil Municipal donne son avis de principe, si ce dernier est favorable il conviendra de faire appel au géomètre pour constater ce qui dépend de chacun des lots, de définir les modalités de la vente, de saisir France Domaines...

Annick MARIE précise que dans ce cas, il faudra trouver à reloger tous les occupants. Monsieur le Maire souligne que la commune dispose de beaucoup de salles, notamment l'ancienne Gendarmerie. A ce propos, Elisabeth DUHOUX pensait qu'il y avait un engagement pour un relais MAM. Monsieur Le Maire lui répond qu'à ce jour, seule la Gendarmerie de Flamanville vient y faire ses entraînements et que le garage est occupé par la Croix Rouge, cette dernière devant prochainement déménager au niveau du Centre Technique. Annie Poisson précise que pour l'instant le projet MAM n'est qu'au stade des études.

Pour la Musculation, Monsieur Le Maire pourrait envisager d'installer ce club dans les salles de musique de la Maison des Associations qui ne servent plus. Annick MARIE estime que c'est dommage de démonter ce qui a été fait pour la musique car ces salles sont très bien équipées.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il reste du temps, mais que de toute manière, compte tenu de la conjoncture actuelle, il faudra faire des choix, mais qu'il est évident que tout sera mis en œuvre pour reloger les utilisateurs de la Rue des Ecoles. Il précise également que la cour et le préau de cet ensemble servent de squatt aux jeunes tous les week ends, et que sa vente permettra de sécuriser les lieux.

Alain DESPLANQUES pense qu'au niveau disponibilité locaux, compte tenu des regroupements, d'autres bâtiments communaux occupés par des administrations pourraient devenir vacants à moyen terme.

David LEGOUET souhaiterait qu'il y ait des orientations précises pour les vendeurs, car le bâtiment est sur la place centrale.

Monsieur Le Maire rappelle une fois de plus qu'il faudra faire des choix dans le patrimoine, ou bien augmenter de façon significative les impôts pour l'entretien de tous les bâtiments. Il précise que la baisse de la DGF en 2017 risque s'avoir voisiner les 200 000€. Il est d'accord sur le fait que ce soit un bel emplacement, mais il faudra trouver des acquéreurs et Jean-Pierre LAURENT précise que s'il y a trop de contraintes pour la vente, le prix sera moins élevé.

David LEGOUET aurait souhaité conserver ce bâtiment pour par exemple l'implantation d'un pôle Alzheimer dans une dizaine d'années compte tenu du vieillissement de la population. Annie POISSON lui répond qu'il ne peut y avoir ce genre de pôle sans EPHAD.

Thierry TOTAIN ne voit pas l'intérêt d'entretenir un bâtiment pour un projet à 10 ans.

David LEGOUET répond que si l'on vend ce bâtiment, il faudrait pouvoir conserver les fonds pour cet éventuel projet, ce à quoi Monsieur Le Maire précise qu'en comptabilité publique, tout va dans un pot commun.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en vente du bâtiment de la Rue des Ecoles, par 17 voix pour, un vote contre de David LEGOUET et une abstention d'Elisabeth DUHOUX.

Demande de classement de la commune en station touristique :

Cette question est retirée de l'ordre du jour et sera inscrite lors d'un conseil ultérieur.

Déclaration de non infraction aux règles sanitaires depuis 2013 dans le cadre du dossier de classement en station touristique :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est nécessaire, dans le cadre du dossier de classement en station de Tourisme, que le Conseil Municipal acte par délibération qu'il n'y a aucune infraction aux règles sanitaires depuis l'année 2013.

A ce titre, la commune touristique déclare qu'elle n'a pas fait l'objet durant les trois années qui précèdent l'année de demande de classement d'aucune infraction aux législations et réglementations sanitaires de son fait. Ainsi, pour les années concernées, la commune touristique reconnaît-elle n'avoir reçu aucune notification, mise en demeure ou constat d'infraction aux législations et réglementations sanitaires de son fait.

La vérification de ce point incombe aux services placés sous l'autorité du préfet dans le cadre de l'instruction administrative conduite par lui (cf. Art.133-39 du code du tourisme).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette déclaration.

Révision du PLU : Complément à la délibération du 27 Juin 2012 :

Monsieur Le Maire informe que la révision du PLU a été mise en œuvre par délibération du 27 Juin 2012, que c'est une procédure longue et qui a pris un peu de retard en raison des nouveaux textes de loi. Le cabinet Conseil et les administrations d'Etat estiment qu'il convient au vu de ces nouveaux textes, d'apporter quelques précisions à la délibération du 27/06/2012, (évitant ainsi tout contentieux éventuel), notamment :

- Intégrer les projets d'extension et d'aménagement du port
- Développer des activités liées à la mer
- Disposer de nouveaux espaces d'accueil pour des entreprises
- Accueillir de nouvelles populations, dans une perspective de mixité intergénérationnelle
- Conforter l'offre d'équipements et de services
- Améliorer la convivialité de la commune
- Renforcer les liaisons douces, les connexions notamment entre les 3 pôles urbains : Barneville, Barneville-Plage, Carteret
- Valoriser le patrimoine naturel et bâti
- Agir pour la protection du littoral, des personnes et des biens

Les noms des membres de la Commission d'Urbanisme, en place depuis Mars 2014 seront également mis à jour.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide ce complément de points à la décision de révision du PLU.

Demande de subventions « LEADER » Pour les projets d'ouverture du phare au public et pour le skate park.

Ces deux projets qui ont été déposés de manière succincte auprès du Syndicat Mixte du Cotentin, après avis du Conseil Municipal, sont éligibles au Fonds LEADER, il est donc nécessaire que le conseil municipal sollicite les subventions spécifiques pour ces deux projets.

Stéphane PINABEL informe qu'il est allé avec P. RAGOT au syndicat Mixte du Cotentin, il y a quelques temps présenter divers projets pour une obtention de fonds européens. A l'issue de cette réunion, il est ressorti que deux projets pourraient être éligibles : l'ouverture au public du phare de Carteret et le Skate Park. Ils se sont déplacés pour voir les sites.

Ces deux projets pourraient passer en première commission le 7 Juillet prochain.

Pour le Phare, il rappelle que deux phases sont prévues,

La première : 2016

- Signature d'une AOT entre les « Phares & Balises » et la commune, Ce document est signé et a été approuvé lors d'une dernière réunion du Conseil Municipal
- Travaux : rafraîchissement du hall (4 pièces), électricité, banque d'accueil, corner boutique, panneaux, espaces verts à l'entrée, Ouverture du phare au public selon conditions fixées par la commission de sécurité (nombre de personnes pouvant monter dans la tour estimé à 12).
- Mise en place de quelques éléments des Phares et balises en exposition
- Création d'un panneau sur l'histoire du phare de Carteret, d'un panneau d'affichage et d'un panneau sur la sécurité et le règlement du phare.
- Gestion de l'ouverture par l'Office de Tourisme,

Le coût estimé est de 30 000€.

La Phase 2 qui concerne le développement d'un lieu d'interprétation et dont le coût sera beaucoup plus élevé pourrait être financée dans le cadre du contrat de Plan Etat Région.

Pour cette première phase, Stéphane Pinabel tient à remercier les Phares et Balises qui mettront un certain nombre d'objets à disposition, Jean Barros pour l'excellent travail fourni sur l'histoire du phare et Marie LEROUVILLOIS pour son travail sur ce projet.

Le projet pourrait être financé à hauteur de 24 000€ par LEADER et 6 000€ par la Commune. Alain DESPLANQUES demande si le SYMEL participe aux frais ? Stéphane lui répond que le SYMEL sera associé pour la deuxième tranche, il pourra en effet, occuper l'aile gauche du bâtiment. Une réunion a eu lieu avec les responsables et ils sont très intéressés.

Il est rappelé que le Cap, lieu touristique incontournable recense environ 200 000 personnes chaque année.

Pour le dossier Skate Park, ce dernier est éligible, la commune pourrait percevoir 50 000€ de subvention.

Monsieur le Maire rappelle les orientations qui ont amené ce projet :

- Répondre à un besoin exprimé par les jeunes locaux et touristes
- Responsabiliser la jeunesse locale et développer les échanges avec les autres jeunes du Cotentin
- Inscrire le Skate Park dans le cadre des destinations sportives du Cotentin, de la Manche, de la Région et au-delà.

Le projet concerne la création d'un Skate Park avec une version Street et une Version Bowl permettant son utilisation dans l'organisation de rencontres sportives et l'organisation de championnats.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention au titre de la DETR	50 000.00€
Conseil Régional	44 140.00€
Réserve parlementaire	5 000.00€
Fonds LEADER	50 000.00€
AUTOFINANCEMENT et EMPRUNT	80 860.00€
TOTAL	230 000.00€

Si les subventions sont attribuées, le skate park pourrait être en service pour Pâques 2017.

Approbation de l'Avant projet et demande de subvention pour les travaux de réhabilitation entre la station d'épuration et le bourg.

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane PINABEL qui rappelle que le projet de réhabilitation du réseau au départ de la station est inscrit au contrat de territoire, le Maître d'œuvre, le Cabinet SIBEO a préparé l'avant-projet et le conseil Municipal est sollicité pour son approbation et pour demander les subventions correspondantes

Les travaux portent sur la réhabilitation du réseau au niveau du chemin du fleuve et rue du bas hamet.

Ce réseau situé en amont de la station d'épuration est un point central du réseau d'assainissement puisqu'il collecte une grande partie des eaux usées de la commune. Les inspections télévisées réalisées en 2010 montrent une dégradation importante du réseau et des regards due aux attaques chimiques liées à la production d'H₂S.

Ce dossier est à l'étude depuis plusieurs années et inscrit au contrat de territoire. Il sera nécessaire d'obtenir les autorisations de la DDTM afin d'occuper le DPM car ce réseau longe le havre de barneville.

Volume des travaux envisagés :

- 380 ml de canalisation principale en fonte ductile Ø 350mm, nécessaire pour résister aux attaques chimiques de l'effluent et à la corrosivité du sol sableux avec la présence d'eau de mer.
- 45 ml de collecteurs de branchements en fonte ductile Ø150mm
- 3 boites de branchement EU
- 15 regards de visite.

Le coût global de l'opération est estimé à 400 000€HT.

Claudine LEMARDELE demande si ces travaux pourront avoir un impact pour limiter les odeurs actuelles sur ce secteur ? Il lui est répondu par l'affirmative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cet avant-projet et autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein de l'Office Municipal des Sports Nautiques :

Il est nécessaire de désigner un membre du Conseil Municipal en remplacement de Gaële LEROUVREUR au sein de l'OMSN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Claude DUPONT.

Information sur la fin de gérance – Résidence La Gerfleur :

Intervention intégrale de Jean-Pierre LAURENT :

« Comme il vient de vous être indiqué à l'instant, il s'agit d'une information donnée au conseil municipal et non d'un appel à débat, puisque toute décision intéressant la Gerfleur revient au CCAS et non au conseil municipal.

Cette question sera débattue au CCAS le 9 juin prochain.

Je me bornerai aujourd'hui aux faits et rien qu'aux faits qui ont fait émerger la problématique financière. J'entourerai bien sûr ces faits de quelques explications.

En gros, deux sources de difficultés :

. la première plutôt conjoncturelle : la Gerfleur, telle qu'elle a été conçue il y a une trentaine d'années ne répond plus aux besoins actuels.

C'est malheureusement un constat.

. la seconde plutôt structurelle : le schéma juridique et financier mène à une situation

ruineuse pour le locataire (CCAS donc commune) en cas de vacance des logements.
C'est malheureusement une certitude.

Voyons le premier point :

. Cette résidence connaît depuis plusieurs années une désaffection de plus en plus marquée malgré la promotion que peut en faire régulièrement la commune (Annie Poisson en sait quelque chose).

Les sorties des personnes hébergées sont malheureusement plus nombreuses que les admissions.

On peut facilement en cerner les raisons principales, puisque les candidats au logement le disent:

- . surfaces des logements jugées insuffisantes,
- . préférence pour les deux pièces plutôt que les studios,
- . éloignements des centres hospitaliers,
- . choix des personnes encore valides de rester à domicile plus longtemps etc...

. La répercussion de cette vacance sur les finances communales représente actuellement 50 à 60000 E par an pour un nombre de logements vacants équivalent à dix. (chiffre actuel depuis le mois de février).

Cette tendance lourde qui subsiste depuis quelques années n'affecte pas seulement la résidence de la Gerfleur mais toutes les EHPA du Cotentin qui ont vu le jour à la fin des années 80 et dont le schéma juridique et financier est bâti sur le même modèle. Cette tendance affecte même les EHPA récentes qui connaissent des problèmes de remplissage (Ex Celle des Pieux qui n'est pourtant constituée que de deux pièces).

En gros la Gerfleur plaît moins, correspond moins aux besoins actuels, et elle est ruineuse pour les CCAS donc pour la commune (mais attention pas ruineuse du tout pour les HLM bien au contraire).

Des négociations ont été menées avec les HLM pour voir si le loyer que verse le CCAS à la société D'HLM pouvait être revu à la baisse ou en tout cas s'il pouvait tenir compte du taux réel d'occupation, puisque le problème vient de là.

Réponse négative, la société d'HLM a déclaré qu'elle s'en tenait à ce qui avait été convenu dans le contrat de bail d'origine, et qu'il fallait bien que certaines résidences soit largement bénéficiaire pour les HLM pour financer par ailleurs leurs politiques de logements sociaux...

Ceci est un premier point.

Le second point va concerner l'environnement juridique et le montage financier.

Au déficit récurrent s'ajoute le fait que les clauses du bail entre le CCAS et les HLM sont pour l'essentiel en faveur des HLM.

Le système prévoit que :

. l'emprunt souscrit par les HLM pour construire la résidence est remboursable sur 35 ans, à compter de 1990 pour se terminer en 2024.

Cet emprunt aura en réalité été remboursé au moyen des loyers versés par le CCAS et n'aura rigoureusement rien coûté aux HLM.

. Au bout des 35 premières années, le CCAS continuera à verser les loyers tant qu'il

restera locataire.

Pour les HLM un risque financier nul, pas de souci de gestion et au bout des 35 premières années des loyers nets de toute charge à percevoir pendant 35 ans.

Pour le CCAS un risque financier maximum lié à une gestion de plus en plus délicate.

Récapitulons : Le loyer que verse chaque année le CCAS aux HLM comprend :

- . les échéances de remboursement qui ont été réglés par les HLM à leur banque (ce qui est normal),
- . le remboursement annuel des frais généraux,
- . le montant de la provision pour grosses réparations (ordre d'idée actuellement environ 38000 € par an),
- . le montant des primes d'assurance, impôts et taxes diverses, réglés par les HLM.

En gros, le CCAS paie tout c'est à dire toutes les charges incombant au locataire et au propriétaire mais sans être propriétaire.

Alors que la logique équitable aurait voulu :

- . que la commune emprunte pour construire sur son terrain,
- . ou bien qu'au bout de trente cinq ans les murs deviennent propriété de la commune, puisqu'après tout, ce sont bien le CCAS et la commune qui auront payé la construction, sans que les HLM aient eu bourse à délier.

La logique du système n'est malheureusement pas celle-là.

On imagine sans peine le chiffre astronomique que tout cela aura coûté au bout du compte au CCAS donc aux finances communales sans parler du risque encouru.

Fort heureusement, le système a prévu une possibilité pour le CCAS, mais une seule, de sortir de ce que l'on peut qualifier de piège financier.

C'est la possibilité qu'a le CCAS de donner congé aux HLM..

L'occasion se présente l'année prochaine à l'automne.

Il est bien évident et tout le monde l'aura compris que si le CCAS décide de donner congé :

- . la Gerfleur, en tant que foyer-logement ne disparaît pas,
- . les personnes hébergées y demeurent,
- . et qu'il s'agit juste d'un changement de gestionnaire, le CCAS laissant sa place aux HLM ou tout autre personne désignée par la société.

A moins qu'un demi miracle survienne et que les HLM reconsidèrent la situation et la cohérence du système et en viennent à revoir le loyer (sans doute poussé aussi par d'autres CCAS, puisque le phénomène est général).

Mais nous n'en sommes pas là. »

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le CCAS se prononcera sur la fin de la convention, le bail à construction continuant à courir.

Ce dossier sera présenté en séance du CCAS du 9 Juin prochain. Monsieur Le Maire informera les membres du conseil de la décision finale.

QUESTION DIVERSE

POINT SUR LES TRAVAUX DU PRESBYTERE

Suite aux problèmes d'infiltrations du presbytère, et aux décisions de l'assurance, les travaux de réfection sont commencés.

Comme expliqué lors du vote du budget, l'assurance prendra en charge une partie des travaux pour un montant de 44 476.47€ TTC, le reste est pris en charge par la commune.

L'assureur SMABTP s'est prononcé au vu de devis qu'il a sollicité auprès d'entreprises. Dans ce cadre, aucune consultation n'a été établie dans le cadre des marchés publics.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour autoriser Monsieur Le Maire à régler les entreprises pour les travaux qu'elles vont réaliser :

Entreprise de Maçonnerie : FREMAUX :	7 798.00€
Entreprise de Menuiserie : Christophe BELZ	: 29 078.48€
Entreprise de Plomberie : LESAGE : sanitaires, chauffage, électricité :	9 944.00€
Entreprise HAMEL Sébastien : Peinture et vitrification des parquets :	3 598.95€
Entreprise CALISTO: Traitement Mérule :	1 773.00€
Maître d'œuvre QUENTIN	2 200.00€
Total HT :	54 392.43€
Total TTC :	59 831.67€

Reste à charge nette de la Commune : 59 831.67 – 44 476.47 = 15 355.20€TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à régler ces factures.

Thierry TOTAIN rappelle qu'il pourra être envisagé ultérieurement la vente de ce bâtiment.

Acquisition d'une remorque pour la chenillette amphibie,

Monsieur Le Maire rappelle qu'après bien des problèmes pour la fourniture de la remorque pour la chenillette prévue au budget 2015, la solution finale a été trouvée auprès des établissements LULLIER de Bouguenolles pour une remorque porte engin agricole d'occasion au prix de 7 500€HT.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à régler la facture correspondante.

David LEGOUET demande si la chenillette fonctionne ? Monsieur le Maire lui répond, qu'après plusieurs modifications, elle est opérationnelle et que les résultats des interventions régulières, après l'intervention d'HLB environnement, donnent satisfaction, il y a beaucoup moins d'odeurs nauséabondes.

INFORMATIONS :

Concours Fleurissement :

Annie POISSON informe les membres du Conseil des nouvelles modalités du concours de Fleurissement et elle fait appel aux référents quartiers pour l'aider dans cette tâche.

Le texte suivant est mis en ligne sur le site internet de la ville :

« Depuis l'année dernière, la mairie de Barneville-Carteret a repris l'organisation du concours de fleurissement et comme vous le savez maintenant, la commune s'est engagée dans une politique

de développement durable qui consiste, entre autre, à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires, à privilégier la plantation de vivaces et ainsi réduire la consommation d'eau pour l'arrosage.

Ces premières démarches nous ont valu le prix spécial "vivaces" décerné par le comité départemental des villes et villages fleuris.

La mairie a décidé de concourir à nouveau pour le label "villes et villages fleuris".

Dans cette optique le règlement du concours a été légèrement modifié comme suit :

8 catégories :

- Commerces et campings
- Lieux publics (place, jardin, carrefour...)
- Edifices publics
- Balcons et terrasses
- Résidences collectives (jardin d'entrée...)
- Jardins privés

3 prix spéciaux dans le cadre de la démarche FREDON:

- Les pieds de mûrs
- Spéciales vivaces
- Spécial jardin arborés (avec des essences telles que palmiers, pins, cordylines...)

Pour être éligible à ce concours, les jardiniers « attesteront sur l'honneur » qu'ils n'emploient pas ou plus de pesticides, fongicides, etc. par un simple courrier électronique à l'adresse concours.fleurissement@barneville-carteret.fr après avoir été sélectionnés par le jury.

Les visites des différents sites débuteront à la mi juin pour se terminer à la mi juillet 2016.

Remise des prix le vendredi 07 octobre 2016 à 18h à la mairie de Barneville-Carteret.

A vous de jouer ! »

A ce sujet, Thierry TOTAIN demande une communication auprès des jardiniers, notamment ceux des jardins familiaux qui occupent un terrain communal, afin qu'ils n'utilisent plus de produits phytosanitaires.

Bilan Tour de France :

Monsieur Le Maire fait un point et donne les informations suivantes :

Les informations sont mises en ligne sur une page spéciale dédiée au Tour de France sur le site internet de la Commune : Sports, Loisirs et Culture / Les Sports/ Tour de France 2016

Carré VIP à Carteret :

Dégustation de bulots et opération « Mayo Jaune » (ou sur le village producteurs parking du cinéma, on ne sait pas encore) :

pots de mayonnaise customisée, production locale, t-shirt customisés pour les volontaires qui distribuent bulots+mayo (à voir si on communique sur le détail vu que le processus est en cours et doit rester discret)

Hotesse d'accueil de Office de Tourisme : promotion du territoire, distribution de documentation touristique, goodies

Sculptures TDF

Vélos ASO : carrefour boudet et entrée du bourg haut de Barneville ;

Vélos Sculptures de M. Marie : parterre de fleurs ancienne gare snif de carteret
Vélos récupérés : une quinzaine de vélos a été déposée aux services techniques, des bénévoles les peindront en début de semaine 22 (30-31 Mai -1^{er} Juin) et ils seront disposés sur les carrefours de la commune.

Animations :

A Carteret :

Village Producteurs (parking cinéma de Carteret) : stands de producteurs locaux (vente et/ou dégustation), jeux gonflables et jeux en bois pour les enfants

Sortie en mer de la Goelette et de l'aviron

A Barneville :

Place du Dr Auvret (centre bourg) : Coffee Truck Senseo, les tentes promotionnelles de l'ASO (goodies et animations), marchands ambulants (saucisses...) en dehors de la zone circuit TDF, stands producteurs? (à voir avec Renaud Blondet)

A Barneville et à Carteret

Concerts : le samedi 2 juillet au soir et le dimanche 3 juillet après-midi (à confirmer)
(à priori pas de concerts, car les bars payent déjà des groupes pour la fête de la musique)

Une réunion a eu lieu en début de mois à l'Agence Routière de la Haye du Puits pour les derniers points circulation/stationnement.

Un courrier informatif a été transmis aux professionnels de santé et aux commerçants et restaurateurs pour les informer des modalités d'accès le 3 Juillet prochain.

La Séance est levée à 22h25.

Vu, le Maire,
Pierre GEHANNE,
